

## **Coton : flambée des prix**

Depuis un mois le prix mondial du coton ne cesse d'augmenter. La moyenne des cours internationaux devrait s'établir autour de 68 cents le demi kilo cette saison, contre 56 cents en 2002/03. Cet indice a grimpé en octobre jusqu'à 80 cents la livre. La raison est simple : après de mauvaises récoltes dans leur pays, les filateurs chinois ont obtenu que les quotas d'importation sur le coton soient augmentés. Cette demande a fait décoller le prix mondial à son plus haut niveau depuis 1997. Il semble que les principaux bénéficiaires des commandes chinoises seront en premier lieu les Etats Unis, l'Amérique latine (Brésil en tête) et l'Afrique de l'ouest. Il convient néanmoins de rester prudent sur la durabilité de cette hausse qui n'est qu'un phénomène conjoncturel. Les prévisions sont d'ailleurs d'ores et déjà à la baisse puisque l'Inde, qui annonce une production record cette année, n'a pas encore commercialisé son coton en raison d'une mousson tardive. Ce soubresaut du marché n'entache toutefois en rien la volonté des pays producteurs du Sud de voir les subventions des pays du Nord être éliminées. Ils ont d'ailleurs eu l'occasion de réaffirmer leur positions durant une commission de l'ONU sur le développement le 5 novembre.

## **Du coté de l'OMC**

La semaine au sein de l'OMC a été fortement marquée par le contentieux euro américain à propos du Foreign Sales Corporation (FSC), loi qui permet au gouvernement américain d'accorder des avantages fiscaux aux grosses entreprises exportatrices (Cf lettre hebdo n°2). Cette réglementation a été clairement condamnée par l'OMC en 2002 (alors que le différend avait débuté en 1971), puisque la FSC est assimilée à une subvention américaine aux entreprises, elle est donc contraire aux lois du marché. Par conséquent l'Union Européenne, qui a demandé la formation d'un panel, est autorisée à taxer une longue liste de produits américains pour un montant de 3.7 milliard d'euros. L'Europe a décidé mercredi de proposer un plan de sanctions si les autorités américaines ne faisaient rien pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC d'ici mars 2004. Cette sanction, qui a été adoptée par la Commission doit être encore approuvée par le conseil des ministres avant que ne soit applicable une augmentation progressive des droits de douane sur certains produits américains. Du coté du congrès américain, on voit mal comment l'abrogation de cette loi pourrait être mise en place avant la fin de l'année 2003 et on mise plutôt sur une modification de la loi courant 2004.

Les relations entre l'Europe et les Etats unis risquent aussi d'être noircies par le rejet de l'appel américain concernant le différend sur l'acier. En effet le 10 novembre l'OMC a décidé d'accorder l'emploi de mesures de rétorsions contre les politiques protectionnistes des USA dans le domaine de la sidérurgie. Ce panel avait été constitué suite à la plainte de l'UE, du Brésil, de la Chine, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Corée du Sud et de la Suisse.

Par ailleurs Stuart Harbinson, président du groupe OMC sur l'agriculture depuis février 2002, a annoncé jeudi 6 novembre son intention de démissionner. Il a indiqué qu'il continuerait à occuper sa fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé par les 146 Etats membres de l'OMC.